

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ

Par la présente, nous déclarons que le (les) produit(s) mentionné(s) ci-dessous correspond(ent) aux directives de la Communauté Européenne.

Dénomination

du/des produit/s : **ProLine 2**

- Combio-867 / -868 / -915 sous toutes ses variantes
- Revio-867 / -868 sous toutes ses variantes

Description :

Récepteurs radio unidirectionnels et bidirectionnels pour commander des volets roulants, du stores vénitiens et d'autres systèmes de protection solaire ainsi que d'autres actionneurs.

La conformité du (des) produit(s) mentionné(s) avec les exigences essentielles de sécurité est prise en compte par les directives et normes suivantes :

- Directive CEM 2004/108/CE
EN 61000-6-1:2007, EN 61000-6-2:2006
EN 61000-6-3:2011, EN 61000-6-4:2011
- Directive Basse Tension 2006/95/CE
EN 60669-1:2009, EN 60669-2-1:2010
- Directive R&TTE 1999/5/CE
ETSI EN 301 489-3 V1.4.1
ETSI EN 300 220-2 V2.1.2
- Directive RoHS 2011/65/EU

Beuren, 16.01.2013



Ralph Trost
-Délégué CE-, -Responsable documentation-